Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 022-212201719-20260402-ST02042026041A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE PLAINTEL

NOMBRE DE MEMBRES				
En exercice	Présents	Absents	Ayant donné procuration	Votants
27	27	0	0	27

DATE DE LA CONVOCATION
26 mars 2026
DATE D'AFFICHAGE
26 mars 2026

L'An deux mille vingt-six, et le deux avril à 20h, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Vincent ALLENO, Maire.

Etaient Présent(e)s : *V. ALLENO, N. OGER, J.R. BANNIER, D. LE TURDU, Y. AUFFRET, Y. BOISHARDY, B. CORGNET, H. BELOEIL, M. TOUBOULIC, J.P. FONTAINE, P. BANNIER, M. CARREE, M.H. BANNIER, M. MAUTRAY, C. BURLOT, J. HAMON, M. LEBAS, J. LE LAY, M. LE GUILLOUX, H. LE PAJOLEC, L. FONTAINE, D. ALLAIRE, H. RENOUARD, F. LUSTENBERGER, T. MEST, M. VISDELOUP, C. MORIN.*

Secrétaire de séance : *J.P. FONTAINE.*

DELIBERATION N° 2026-041A

Annule et remplace la délibération n° 2026-041

MAJORATION DES INDEMNITES DE FONCTION MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERS DELEGUES

Des majorations d'indemnités de fonction peuvent être votées dans certaines communes par le Conseil Municipal selon les articles L 2123-22 et R 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Au titre de commune siège du bureau centralisateur du canton, les indemnités de fonction destinées au maire, adjoints et conseillers délégués peuvent être majorées de 15%.

Ces indemnités sont calculées à partir de l'indemnité octroyée et non des taux maximums autorisés.

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé de Vincent ALLENO,
Après en avoir délibéré, par 23 voix pour et 4 contre (François LUSTENBERGER, Thierry MEST, Murielle VISDELOUP, Christelle MORIN),

DECIDE de majorer de 15% les indemnités de fonction réellement octroyées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués, compte tenu que la commune est siège de bureau centralisateur de canton.

AFFICHE LE DIT JOUR, AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Le Secrétaire de séance,
Jean-Paul FONTAINE,

Le Maire,
Vincent ALLENO,

MAIRIE DE PLAINTEL
CÔTES-D'ARMOR